

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et autres Départements
UN AN ..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE . . . . 20 c	UN AN ..... 2 fr 50

## AVIS

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement est terminé, de bien nous en faire parvenir le montant en un mandat-poste, autrement, il leur sera présenté une quittance du montant de leur abonnement, plus 0,25 c. pour frais de recouvrement.

Quelques abonnés persistent à se plaindre de l'irrégularité avec laquelle la *Petite Gazette* leur est distribuée.

Nous leur affirmons de nouveau que jusqu'à présent nos envois ont toujours été remis à la poste le Samedi avant le départ du courrier du soir, et que nous ne nous expliquons pas la cause de ces retards.

### NOTRE SUPPLÉMENT

Nous préparons pour le prochain numéro de la *Petite Gazette*, un supplément de 12 pages, appelé à un grand succès.

Ce supplément sera accordé gratuitement à tous les abonnés ainsi qu'aux lecteurs au numéro.

### ÉCHOS DE LA SEMAINE

27 Novembre — Discours du chancelier allemand au Reichstag.

28 Novembre — Opinions contradic-

toires émises au sein de la commission d'examen, au sujet de la nationalité du nouveau député de Lille, M. Lafargue.

29 Novembre — Élection sénatoriale dans la Charente-Inférieure, M. Moinet, républicain est élu.

— 21<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de Champigny.

— Les nouvelles de Chine annoncent que les troupes régulières ont été défaites par les rebelles, dans la Mandchourie, à 200 milles N.-O. de Pékin.

30 Novembre — Une nouvelle épidémie d'influenza est signalée à Paris, sur plusieurs points de la France dans divers états de l'Europe et dans l'Asie mineure.

1<sup>er</sup> Décembre — Fin des grèves de mineurs dans le bassin houiller du Pas-de-Calais et du Nord.

— Incendie considérable dans une usine de Roubaix. Les dégâts matériels dépassent un million et demi. Deux sapeurs-pompiers et un capitaine sont blessés.

Autre incendie non moins considérable dans une filature des environs de Saint-Dié. On signale la mort d'un caporal de pompiers et deux blessés.

2 Décembre — Incendie considérable à l'hôtel de Ville de Bordeaux.

3 Décembre — Drame sanglant entre deux familles alsaciennes domiciliées à Pantin.

— On reçoit enfin des nouvelles du fumiste parisien, M. Allioli, qui, pendant près d'un mois préoccupa l'opinion publique. L'industriel parisien s'est réfugié, paraît-il, à Chicago.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Hier a eu lieu à Dammartin la célébration de la fête patronale des Sapeurs-Pompiers.

A l'issue de la messe, M. le maire a fait officiellement la remise de la médaille d'honneur décernée au mois de juillet dernier à M. Guay, ouvrier maçon.

Nous rendrons compte, dans notre prochain numéro, des discours qui ont été prononcés au banquet qui a eu lieu le soir à l'hôtel de la Grosse Tête.

— La foire de Dammartin, dite de St-Nicolas, a lieu aujourd'hui dimanche, 6 décembre. Cette foire, bien qu'ayant perdu de son importance d'autrefois, attire néanmoins chaque année un très grand nombre de visiteurs. Comme cette année, elle tombe un dimanche, il y a lieu d'espérer, si le temps n'est pas trop mauvais, que la foule sera grande sur la place, devant les baraques foraines.

### ROUVRES

Mardi dernier, un nommé Leguay, Jean-Joseph, âgé de 35 ans, arracheur de betteraves, se présentait au bureau de tabac pour se faire verser un verre de vin. La débitante après avoir servi son client était retournée à sa cuisine, lorsqu'elle entendit tout à coup un

bruit insolite qui la fit revenir sur ses pas. Profitant de l'absence momentanée de cette dame, l'individu avait mis la main à la caisse et avait cherché à enlever la monnaie qu'elle contenait, mais les pièces qui se trouvaient placées dans une soucoupe, retombèrent dans le tiroir et il ne resta dans la main du voleur que le vase accusateur.

Après avoir essayé de nier, Leguay a été arrêté par les soins de la gendarmerie de Dammartin.

### MESNIL-AMELOT

Les nommés Louis Guillet et Sylvain Pletaint, prévenus d'avoir soustrait du bois appartenant à M. Buffant, ont été condamnés: le premier à quarante-huit heures de prison, et l'autre à vingt quatre heures de la même peine.

— Le ministre d'Instruction publique vient d'accorder aux écoles communales du Mesnil-Amelot, une carte de France, une carte d'Europe et une Mappemonde.

### JUILLY

Aujourd'hui dimanche, aura lieu à deux heures précises, au collège de Juilly, la séance d'ouverture de l'Académie Malebranche, sous la présidence d'honneur de M. le contre-amiral Humann.

### CLAYE-SOULLY

Mlle Petit, suppléante à Chalaute la Grande, a été nommée institutrice stagiaire à Claye, en remplacement de Mlle Ferry, qui passe à Avon.

### MITRY-MORY

Le tribunal correctionnel de Meaux a été saisi, dans sa séance de mercredi dernier, 2 décembre, de deux affaires:

La première, concernant les époux Siry, anciens marchands de chaussures à Mitry, inculpés de banqueroute simple. De plus, la femme Siry, seule, est

poursuivie pour détournement de marchandises qui ne lui avaient été confiées qu'à titre de dépôt par un commerçant de Paris, M. Weil.

Cette affaire a été renvoyée à une audience prochaine sur la demande des deux prévenus.

— La seconde concerne un sieur Jules Bouvry, âgé de 41 ans, manouvrier, à Mitry-Mory, qui est poursuivi pour avoir fait usage d'un timbre ayant déjà servi à l'affranchissement d'une lettre. Cette affaire a été renvoyée également à huitaine.

### NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Notre confrère de l'*Écho du Valois* annonce que les fouilles pratiquées dans l'église paroissiale de Nanteuil, pour l'établissement du calorifère, ont amené la découverte de plusieurs squelettes humains parfaitement conservés.

On sait que le sol de toutes nos églises est jonché de débris humains provenant d'anciennes sépultures qui datent principalement des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, attendu qu'à ces diverses époques, les bourgeois et les artisans aimaient à être inhumés dans les églises, ainsi qu'en font foi les actes par lesquels ils léguaient des biens à cette intention.

Les cimetières du reste, entouraient partout les églises et ce ne fut qu'à la suite du décret du 23 Prairial an XI (1<sup>er</sup> juin 1803) qu'on commença à les éloigner du centre des localités.

On a trouvé à Dammartin, comme à Nanteuil, des sépultures contenant des vases de terre, garnis de charbon, dans lesquels nos ancêtres brûlaient, paraît-il, des parfums au moment de l'ensevelissement. On retrouve assez fréquemment des poteries de ce genre

dans les sépultures des églises de nos villages, même dans celles dont l'origine est relativement récente.

### VERSIGNY

Toujours les Belges. — A la suite d'insultes et d'accusations de vol entre ouvriers belges de Versigny, l'un d'eux Verbeek (René), a frappé de coups de couteau à la tête son compatriote Hollevoert. Heureusement, les blessures ne paraissent pas présenter de gravité.

### LAGNY-LE-SEC

Le Conseil municipal de Lagny-le-Sec a procédé, le 30 novembre, à l'élection du maire et de l'adjoint.

M. Gustave Boisseau a été nommé maire par 8 voix sur 10 votants.

M. Gustave Dupille a été élu adjoint par 9 voix sur 10 votants.

## TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

### DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Poulet Alexandre, 35 ans, charretier à Silly-le-Long Défaut d'éclairage, 4 fr. d'amende et frais.

Solle Joseph, 27 ans, charretier au service de M. Avignon, Md. de vins à Thorigny.

Solle, est condamné à 1 fr. pour défaut de guides et à 1 franc d'amende pour avoir conduit une voiture non munie de plaque. Avignon, à 3 fr. d'amende pour défaut de plaque.

Van-Kimptz François, charretier au service de M. Bocquillon, cultivateur à Baron.

Van-Kimptz, est condamné à 1 fr. d'amende pour avoir conduit une voiture non munie de plaque. Et M. Bocquillon à 3 fr. d'amende pour défaut de plaque.

Delauné Joseph 29 ans, charretier au service de M. Bocquillon, cultiva-

téur à Baron. Même contravention, même condamnation que ci-dessus.

Caroline Fromentin, 56 ans, veuve Pasquier, demeurant à Brest. Injures. 1 fr. d'amende et frais.

Aubin Louis, 32 ans, cultivateur à Baron.

Domage à la propriété mobilière d'autrui. 1 fr. d'amende et frais.

Harlon Eugène, bouvier à Nanteuil, passage avec bestiaux sur terre ensemencée 6 fr. d'amende et frais.

Bonvalet Joseph, 49 ans, charretier à Ver, défaut de guides. 1 fr. d'amende et frais.

Curie Eugène, 36 ans, Md. de futailles à Paris, stationnement de voiture sans nécessité 1 fr. d'amende et frais.

## FAITS DIVERS

### LA TOUR EIFFEL ET LE BUDGET DE LA FRANCE

Le budget de la France en billets de banque de mille francs empilés les uns sur les autres, formerait une hauteur plus grande que celle de la tour Eiffel. Voici la démonstration de cette proposition:

Mille billets de mille francs font un million et ont une hauteur de dix centimètres on peut s'en assurer avec un livre de 2,000 pages, soit 4.000 feuillets; donc dix millions auraient une hauteur de 1 mètre; 100 millions auraient une hauteur de 10 mètres; 1 milliard ou 1,000 millions une hauteur de 100 mètres.

Trois milliards auraient la hauteur de la tour Eiffel: 300 mètres.

Le budget qui est de trois milliards et demi, pour faire bonne mesure, présenterait donc en billets de banque de 1,000 francs. une hauteur de 350 m.

soit 50 mètres de plus que la tour Eiffel.

C'est beau le calcul.

### UN TRÉSOR DANS UNE BUCHE

On écrit de Clermont-Ferrant que, dans un village de l'arrondissement d'Ambert, des héritiers réunis pour procéder au partage du mobilier d'un parent décédé allumèrent du feu et jetèrent une grosse bûche dans le foyer. Cette bûche en se consumant, laissa tomber parmi les charbons ardents de nombreuses pièces d'or de 30 francs, à la grande surprise et à la grande joie des assistants, qui ramassèrent 2,600 francs.

Voilà ce qu'on peut appeler une agréable surprise.

### GRYNDÉUR ET DÉCADENCE

Au temps de sa gloire, le général Boulanger fut coulé en bronze et bon nombre de ses admirateurs se payèrent, au prix de deux ou trois louis la statue en miniature du «brav' général».

Ce buste était l'œuvre du sculpteur Croisy.

Le statuaire Levasseur était aussi l'auteur d'un médaillon, qui ne fut pas moins apprécié des amateurs dont les ressources étaient plus modestes.

Mais par un singulier retour des choses d'ici-bas, il arrive que depuis quelque temps le Mont de Piété est devenu le refuge de ces souvenirs artistiques sur lesquels il prête 15 francs pour les bustes et 3 francs sur les médaillons.

C'est bien peu, et cependant, il en vient toujours.

Un de nos confrères de Paris, a eu l'occasion de voir ces jours derniers un des hauts fonctionnaires du Mont-de-Piété et il a été très surpris d'apprendre que l'ex-général n'est pas la seule

victime d'un semblable retour de fortune.

Pourvu qu'on nous apporte du cuivre ou du bronze, disait le fonctionnaire, nous donnons des sous, et vous seriez surpris de voir, dans nos magasins notre galerie, toujours renouvelée de bustes de M. Thiers, de Gambetta, de Napoléon III, de Louis-Philippe et même de Voltaire et de Rousseau.

L'ex-général est en bonne compagnie

## LA QUESTION SOCIALE

Nous publions ci-après une première lettre sur la *question sociale*, qu'un de nos collaborateurs se propose de traiter de temps à autre, si les lecteurs de la *Petite Gazette* paraissent s'y intéresser.

L'espace dont nous disposons ne permettant pas de s'étendre longuement sur les nombreux points que comporte cet intéressant sujet, notre honorable correspondant les abordera à tour de rôle, d'une façon concise et s'efforcera de résoudre avec succès ce grand problème.

Tout en laissant à notre collaborateur la responsabilité des opinions et des théories qu'il croira devoir émettre et développer, nous croyons pouvoir affirmer qu'il ne se laissera guider que par le désir d'être utile à ses concitoyens.

E. Lemarié

(1<sup>re</sup> lettre)

Alors, c'est bien vrai?... Il faut que je m'exécute? Eh bien! soit, j'y consens! et, sans plus de préambule, je commence aujourd'hui, dans votre intéressante petite feuille, les quelques réflexions que — sans réflexions je vous ai promises sur la question sociale.

Et d'abord, nous sommes tous d'accord sur un point: c'est que cette question préoccupe tous les esprits et

obsède les jours et les nuits de bien des gens.

Peut-être, disait un jour le comte Albert de Mun, peut-être signalons-nous avec une énergie plus grande encore que les autres l'ardeur de cette question sociale; peut-être avons-nous à cet égard une vivacité de langage, ou si voulez même, une sorte de brutalité qui ne se rencontre pas chez tous au même degré, c'est qu'en effet nous pensons que cette question sociale est non seulement redoutable, mais qu'elle est *vitale*...

L'éloquent orateur disait vrai. Il ne s'agit pas ici, en effet, d'une question de partis monarchique ou républicain mais bien de savoir si nous vivrons ou si nous périrons, si tout ce que nous aimons: la terre qui nous porte, le tombeau de nos pères, le berceau de nos enfants, si, en un mot, tout ce qui fait notre joie et notre consolation ne va pas disparaître dans une épouvantable catastrophe. Et voilà pourquoi, tout le monde est d'accord sur l'existence même et sur la gravité de cette question sociale. Je n'en veux pour garants que les paroles mêmes que prononçait naguère, au Havre, un grand orateur: «On vous parlait tout à l'heure, disait-il, de la question sociale. Oh! c'est là une grande question. Si nous voulions la traiter à fond il faudrait agiter de grands problèmes économiques et philosophiques. Ce serait long, difficile et ardu...»

Comment se fait-il donc que Thiers dit-on, et après lui Gambetta ne croyaient même pas à l'existence d'une question sociale. Cela est fort! Si c'est vrai, cela montre mieux que tout ce que ces deux personnages valaient valaient comme hommes d'État, Et, cependant cela n'est pas tellement incroyable, car aujourd'hui encore il ne manque pas de gens à qui ce mot répugne tout en reconnaissant la chose, comme je viens de le dire.

Cette répugnance vient probablement de ce qu'il est à peine possible, *paraît-il*. d'aborder ce terrain sans faire cause commune avec les individus les plus suspects et sans s'exposer au danger de tomber dans les erreurs les plus périlleuses.

Erreur, mes amis ! erreur ! De même, en effet, qu'il y a fagots et fagots de même il y a socialistes et socialistes ! C'est ce que nous verrons dans notre deuxième causerie !

*Little John*

## ERMENONVILLE

(Suite)

RAOUL LE BOUTEILLER DE SENLIS  
2<sup>e</sup> DU NOM

Raoul le Bouteiller de Senlis, 2<sup>e</sup> du nom, chevalier, était très jeune lorsqu'il perdit son père auquel il succéda, sous la tutelle de Marguerite de Milly, sa mère, dans les seigneuries d'Ermenonville, de Montespilloy, de Dravel et de Lory, en la prévôté d'Orléans. Ce seigneur épousa dans la suite une dame que l'on croit être Marguerite de la maison de l'Ile-Adam. Au mois de février 1259, il fit un accord avec les religieux de Chaalis et leur céda en 1269, les droits qu'il avait sur certains bois. Il mourut en 1276, laissant :

1<sup>o</sup> Guy le Bouteiller, chevalier, 1<sup>er</sup> du nom, qui suit.

2<sup>o</sup> Guillaume le Bouteiller, chevalier, seigneur de Montespilloy, puis d'Ermenonville, dont il continua la lignée.

3<sup>o</sup> Adam le Bouteiller, chevalier, seigneur de Montespilloy, de Coye et de Noisy près Beaumont.

4<sup>o</sup> Jean le Bouteiller, écuyer.

5<sup>o</sup> Raoul le Bouteiller, chanoine de l'église d'Orléans.

GUY LE BOUTEILLER 1<sup>er</sup> DU NOM

Guillaume le Bouteiller, 1<sup>er</sup> du nom, che-

valier seigneur d'Ermenonville, de Dravel et de Montespilloy, était encore jeune à la mort de son père et prenait le titre d'écuyer.

Le 5 juin 1308, Guy le Bouteiller donna l'hôtel-Dieu d'Ermenonville aux religieux du couvent d'Hérivaux, avec vingt arpents et demi de terres labourables sur le territoire d'Ermenonville; vingt setiers de blé et dix d'avoine de rente, sur les dîmes de Montespilloy, et trente setiers de blé de rente, sur son moulin d'Ermenonville.

Deux ans plus tard, Guy et Jacqueline de Soisy, sa femme, donnèrent à Dreux, «maître de la maison-Dieu d'Ermenonville, et à tous ceux qui après lui viendroient chanoines de Hérivaux pour la gouverner, l'usage de tous les aïsements d'Ermenonville; c'est à scavoïr: en pasturages, pour toutes leurs bestes; en artilerie, pour user toutes les fois que besoin en seroit et en tous aultres usages.»

Guy mourut avant l'année 1317 sans laisser de postérité de son mariage avec Jacqueline de Soisy.

Son sceau se trouve au bas d'un acte de l'an 1309. Il est représenté à cheval, tenant une épée nue de la main droite et de la main gauche, un écusson écartelé sans aucune brisure.

GUILLAUME LE BOUTEILLER 1<sup>er</sup> DU NOM

Guillaume le Bouteiller, seigneur de Montespilloy, de Lory et des Ruées, hérita de la seigneurie d'Ermenonville à la mort de Guy, son frère aîné.

En 1388, il céda à Adam le Bouteiller, son frère cadet, la jouissance viagère de sa terre de Montespilloy et vendit, en 1328, au roi Philippe-le-Bel, sa garenne d'Ermenonville, moyennant trois mille livres parisis.

Guillaume le Bouteiller avait épousé

avant l'année 1260, Marie de la Chapelle, dont il eut :

1<sup>o</sup> Guy le Bouteiller 1<sup>er</sup> du nom, chevalier seigneur d'Ermenonville, de Lory et des Ruées, qui suit.

2<sup>o</sup> Geoffroy le Bouteiller, premier chapelain du roi, chancelier et chanoine de l'église de Chartres, ainsi que de la sainte chapelle de Paris; mort le 3 juillet 1377.

3<sup>o</sup> Ysabeau la Bouteillère, morte sans avoir été mariée.

4<sup>o</sup> Marguerite la Bouteillère, décédée sans alliance.

(à suivre)

E. L

## L'ART DE S'HABILLER

Le *thélégramme* exhume, dans la collection du *Figaro-Programme*, un article de Timothée-Trimmi, qui n'a pas cessé d'être d'actualité, bien qu'il ait été écrit il y a trente ans. C'est une théorie dédiée aux femmes sur l'art de s'habiller:

Il s'agit d'abord du choix des couleurs divisées ainsi: — pour les brunes le rouge cerise, le bleu foncé, le jaune le blanc; pour les blondes — le bleu, le vert, le lilas, le rose.

Une grande femme doit porter des dessins à fleurs, à pois, à carreaux, écossais.

Une petite femme doit porter des dessins rayés verticalement. Les premières dispositions n'allongent pas la taille. Les deuxièmes l'agrandissent au contraire, en apparence.

Un visage ovale doit s'encadrer de bandeaux tombants.

Un allongé doit relever ces bandeaux afin de ne pas s'allonger davantage.

Une femme maigre doit s'habiller de blanc.

Une femme grasse doit s'habiller de noir.

Les corsages à la vierge ne convien-

nent qu'aux jeunes personnes et aux dames d'une constitution très frêle.

Le corsage plat convient aux dames qui ont de l'embompoint.

L'ampleur de la jupe d'une robe est toujours une qualité; elle dissimule l'embompoint et la maigreur tout à la fois.

Les écharpes vont aux femmes lestes et petites.

Le cachemire a besoin pour être bien porté, d'une femme grande et bien prise dans sa taille.

Le cachemire ne doit point être serré autour de la ceinture; les femmes équivoques ont seules adopté ce genre fort immodeste. Le cachemire doit tomber sans faire de plis, de façon que la pointe se trouve carrément au bas de la robe qu'il recouvre.

Si, avec de semblables indications, une femme s'habillait mal en 1851, c'est qu'elle y mettait de la mauvaise volonté.

## MASSE POUR JOINTS A EAU ET A HUILE

La meilleure matière pour joints de tuyaux à eau et à huile est la litharge pulvérisée, mélangée avec de la glycérine épaisse afin de former une pâte homogène. Cette matière s'étend bien et devient dure comme la pierre.

Du *Gaulois*.

Examen de droit.

— Voudriez-vous me dire ce que devrait faire l'État en cas d'excédent de recettes sur son budget?

Le candidat, extrêmement embarrassé :

— Je vous demande pardon, monsieur, mais cette question me surprend tellement ! J'avoue n'avoir jamais songé à réfléchir sur une hypothèse aussi inouïe et qui, sans nul doute, ne se produira jamais.



# L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER  
à DAMMARTIN, (S-&-M).  
Rue Ganneval  
à l'angle de la rue Notre-Dame

Montres en or et argent — Pendules  
et Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et ré-  
argenterie.

Pièces de précision — Remontage  
dependules à l'année.

*Réparations garanties*

## PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les  
soins apportés aux pièces qui lui sont  
confiées.

**Achat d'Or et d'Argent**

On peut aussi s'adresser à Salut-Card chez  
M<sup>adame</sup> Veuve Ethis

## LIBRAIRIE

PAPETERIE — RELIURE  
IMPRIMERIE

Encadrement, Photographie

E. LEMARIÉ

à DAMMARTIN, (S-&-M)

## CARTES DE VISITES

(DITES A LA MINUTE)

*Sur carte bristol*

Grandeur N° 0 le cent. . . . .	1	>
» » 1 » . . . . .	1	25
» » 1 bis » . . . . .	1	50
» » 2 » . . . . .	1	75
» « 3 » . . . . .	2	»
» » 4 » . . . . .	2	25

*Sur carte ivoire*

*Impression soignée*

Grandeur N° 0 le cent. . . . .	1	50
» » 1 » . . . . .	1	75
» » 1 bis » . . . . .	2	»
» » 2 » . . . . .	2	25
» » 3 » . . . . .	2	50
» » 4 » . . . . .	2	75

CETTE SORTE EST LIVRÉE EN BOITE

La bordure varie de 75 cent. à 1 fr.  
parcent de cartes, suivant la largeur.

Grande Teinturerie de Lagny  
Usine à vapeur

*Anc. maison TOURNAIRE*

**TH. ALLAIRE, SUCC<sup>R</sup>**  
— 80 succursales —

Teintures — Nettoyages — Impressions  
Moirages — Apprêts  
Frisage & Teinture de plumes — Nettoyage  
et Teinture de Gants

*M. Allaire prévient sa nombreuse clien-  
tèle que sa succursale est transférée de chez  
M. VIENNE chez Mme Vve RÉVILLION,  
115, Grande rue.*

— Livraison des travaux tous les  
Mardis de chaque quinzaine.

Vient de paraître :

l'almanach de la « Petite Gazette »  
de Dammartin & des Environs  
POUR 1892

Illustré de 53 gravures inédites et  
de l'Hymne Russe avec accompagne-  
ment de piano — PRIX : 20 CENT.

## LE COURRIER DES MODES

PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

*plus complet que les journaux à 25 cent.*

publie chaque samedi 50 modèles

élégants et pratiques de robes,

manteaux, chapeaux, costumes

d'enfants, ouvrages, etc., avec

explications et patrons découpés.

Feuilletons, Causerie médicale

p<sup>r</sup> M<sup>me</sup> le D<sup>r</sup> BERTILLON. Etude :

QUE FERONS-NOUS

DE NOS FILLES ?

décrivant toutes les professions

et métiers pouvant être exercés

par des femmes. Nombreuses

primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (156 pages), le journal

simple, 2<sup>fr</sup> 50. Avec chaque fois une

gravure coloriée, 1 mois : 1<sup>fr</sup>. Pour

s'abonner, envoyer mandat-poste ou

timbres aux Editeurs : IMANS & C<sup>ie</sup>,

35, RUE DE VERMUIL, PARIS

Le Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Dammartin Imp. E. Lemarié.